



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 janvier 2022 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2022 01 17 n° 01 : VIE
MUNICIPALE - Installation d'un nouveau
conseiller municipal.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/01/2022
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 11/01/2022
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 21/01/2022
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Carine BERNY, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM, Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET, Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER, Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, Joao DA ROCHA donne pouvoir à Mr Jean-Pierre NEMOZ.		
Absents ou excusés :		
Frédérique DAMON absente excusée.		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,
Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Monsieur VERPILLAT Matthieu a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal le 20 décembre 2021,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que M Yohann DUMAS est le suivant de la liste Union pour l'avenir. Il a fait part de sa décision de siéger au sein du conseil municipal.

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de l'installation de M Yohann DUMAS en qualité de conseiller municipal
PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal, joint en annexe.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
21/01/2022
et de la publication en mairie le 21/01/2022

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

